



## Demande de remboursement de 10696 € par la CAF

Par **Abdenmour**, le 31/01/2019 à 14:50

Bonjour

La MDPH m'a reconnu une incapacité inférieure à 80 % depuis octobre 2016 jusqu'à septembre 2019 ; j'ai eu 62 ans en novembre 2017.

J'ai reçu une première notification de dettes de la CAF me disant que je perçois mon AAH à titre d'avance sur ma pension depuis décembre 2017. Or, je n'ai reçu de la CNAV que 7,5 € par mois depuis décembre 2017.

La CAF me demande donc de rembourser 10696 € dont 6561 € qui seront régularisés avec mon organisme CNAV de pension et le reste 4135 € à rembourser par retenu mensuelle de 48 €. Je me retrouve ainsi sans aucunes ressources puisqu'ils me prélèvent l'intégralité de mes prestations.

En même temps, la MDPH reconnaît à mon épouse un taux d'incapacité supérieur à 80 % ; et perçoit elle aussi l'AAH et MVA. La CAF décide sans m'informer de retenir les 3 versements de 2853 € concernant un rappel AAH de mon épouse.

Je reçois après un deuxième courrier me demandant de rembourser désormais 95 €/mois.

La CAF a-t-elle le droit de retenir l'AAH de mon épouse dont les soins sont onéreux ?

Le montant à verser par de la CNAV ne devrait il pas être identique à l'AAH ?

Compte tenu de la chute brutale des ressources de mon foyer, quel recours faire ? Demander l'annulation ou réduction de la dette et le remboursement AAH retenus de mon épouse ?

J'ajoute que je suis pénalisé, puisque durant tout ce temps, j'ai du payer une complémentaire santé pour cause de dépassement de plafond.

Cordialement

Par **youris**, le 31/01/2019 à 17:34

bonjour,

je vous conseille de contacter le médiateur de votre CAF.

salutations